



## Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Rése aı Moni beli



Déposé au Greffe du Tribunal de l'Embepuix

jour demargacption.

N° d'entreprise : 0456.800.318

Dénomination

(en entier): LE VAUTOUR

(en abrégé) :

Forme juridique: Association sans but lucratif

Siège: Rue des Vannettes 36 à 6840 Neufchâteau (Warmifontaine)

Objet de l'acte : Clôture de la liquidation

LE VAUTOUR ASBL Rue des Vannettes 36

6840 NEUFCHATEAU (Warmifontaine)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Le soussigné :

Raquet Christian possédant le numéro national nº 58.11.15-217.46, de nationalité belge, demeurant Rue des Vannettes 36 à 6840 Neufchâteau (Warmifontaine);

Ce jour s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ASBL Le Vautour, ayant son siège social rue Rue des Vannettes 36 à 6840 Neufchâteau (Warmifontaine), immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0456.800.318

L'assemblée est ouverte à 9h sous la présidence de Raquet Christian, Liquidateur, lequel désigne comme secrétaire Mr Raguet Christian lui-même.

Le président précise qu'il est le dernier membre survivant ou ayant la pleine capacité physique et mentale pour être présent et le Liquidateur désigné par jugement du Tribunal de Première instance du Luxembourg division NEUFCHATEAU le 15 juin 2018.

Ces faits étant reconnus exacts par l'Assemblée, celle ci constate qu'elle est valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour.

## Ordre du jour

- -Clôture de la liquidation le 26/11/18
- -Comptes annuels
- -Décharge aux administrateurs et au liquidateur
- -Conservation des documents

## Résolutions

## Ordre du jour :

L'Assemble Générale prononce la clôture de la liquidation de l'association Le Vautour.

<sup>A</sup>Réservé au .Moniteur belge

Volet B - Suite

- 2. L'Assemblée souligne que l'ASBL n'a pas de comptes pour le demier exercice puisque l'activité de l'association est nulle.
- 3. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé. L'assemblée donne également décharge au liquidateur pour l'exécution de sa mission.
- 4. L'Assemblée précise que les documents de l'ASBL seront conservés au siège social, chez Mr Raguet Christian, Rue des Vannettes 36 6840 Neufchâteau (Warmifontaine).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30.

Raguet Christian - Liquidateur

Déposé en même temps le PV de l'AG du 26/11/2018